

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.006

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

12 FEVRIER 2002

12 FEVRIER 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIALES & AINES

**VOTE** : UNANIMITE

La Commission sociale et aînés réunie le 21 Novembre 2001 a proposé la répartition du reliquat de son crédit 2001.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission Sociale & Aînés,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer aux associations suivantes une subvention :

- ASSOCIATION DES FAMILLES DE ROYAN	2 912 E
- SECTION DE ROYAN DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	152 E
- ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	229 E
- AMICALE DES LOCATAIRES HLM DE ROYAN	656 E
- SECTION LOCALE DE ROYAN DES DEPORTES INTERNES, RESISTANTS, PATRIOTES	305 E
- ASSOCIATION FRANCE COULET	1 403 E
- SECOURS POPULAIRE	915 E
- SECOURS CATHOLIQUE	915 E
	=====
	7 487 E

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 657.4  
Fonction 520 (Ce crédit complémentaire sera inscrit au Budget de  
l'exercice 2002)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 février 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS